



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2020

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 22.12.2020 / Point de PV no 1472

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 36 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation du budget 2021 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly salue la présence de Mme Christine Schneuwly, ancienne députée et de Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale.

Il souhaite la bienvenue aux membres de la Commission financière (ComFin) – en excusant l'absence de Mme Line Thalmann, retenue par d'autres obligations – ainsi qu'à Mme Martina Schmid du journal Freiburger Nachrichten.

M. Schneuwly tient à adresser ses plus sincères condoléances suite à la disparition de M. Fernand Joseph Thierrin, père du Président de la Commission financière, M. Michel Thierrin, et beau-père de M. Philippe Chassot, Conseiller communal, et transmet toute sa sympathie aux proches du défunt.

M. Schneuwly excuse l'absence de M. Jean-Marie Chardonnens, de Mme Lucienne Collomb, de M. Jean-Christophe a Marca, de M. Gerhard Andrey, de Mme Patricia Gaillard Zenger et de M. Bruno Egger.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (RSF 140.1; LCo), la présente Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public et par un envoi en tout-ménage le 19 novembre 2020, par le Trait d'union no 104 distribué le 26 novembre 2020 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 27 novembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 septembre 2020
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune.
2. Budget 2021
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2021
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussions et votes
3. Planification financière
4. Investissements 2021
 - 4.1. Crédit d'investissement pour l'assainissement EU/EC et EP du secteur de la Chenevière
 - 4.2. Crédit d'investissement pour le remplacement du système de climatisation de l'Administration communale et l'ajout d'une PAC pour le CAD Chantemerle
 - 4.3. Crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite EP entre la Rte d'Englisberg et le Ch. de la Madeleine
 - 4.4. Rapports de la Commission financière, discussions et votes
5. Modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine
6. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Barbara Green-Studer, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Jean-Jacques Zenger. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 36 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

Le concept de protection mis en place permettra de tenir les débats dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale prescrites.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RSF 140.11; RELCo), les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 septembre 2020 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 13 octobre 2020 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. BUDGET 2021

A titre préliminaire, M. Schneuwly relève que la crise sanitaire actuelle a des incidences importantes sur les finances communales, non seulement en raison des charges complémentaires engendrées, mais également par la diminution des rentrées qu'elle provoque. L'ampleur de l'impact pourra être mesurée à la clôture des comptes 2020. Le budget 2021 présenté est toutefois équilibré, bien que prudent. Les acquis et avantages des citoyennes et citoyens pourront être conservés l'année prochaine. Suite à cette introduction, il cède la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les budgets de fonctionnement et des investissements 2021 de la Commune de Granges-Paccot. Comme à l'accoutumée, ces budgets ont été établis avec rigueur et prudence. Globalement, le budget de fonctionnement présente un total de charges de CHF 19'351'911.00, soit une augmentation de 2.2% par rapport au budget 2020. Il y a un total de recettes de CHF 19'378'808.00, soit une augmentation de 2.3% par rapport au budget 2020. Il présente un bénéfice prévisionnel de CHF 26'897.00. M. Chassot relève que les dépenses liées, estimées en 2020 à CHF 10'246'462.00, ont été budgétisées à CHF 10'801'320.00 en 2021, ce qui représente une augmentation de 5.42%. Ainsi, les dépenses globales de la Commune, hors charges liées, sont en diminution par rapport à l'année dernière.

Les budgets ayant été publiés en détail, ils ne sont pas lus. M. Chassot présente le budget de fonctionnement par rubriques, sous forme de graphiques et commente brièvement, si nécessaire, les variations significatives par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Michel Thierrin informe que la ComFin a comparé le budget de fonctionnement 2021 à celui de 2020 et a constaté que les charges, en augmentation de 2.2%, se montent à CHF 19'351'911.00. A elles seules, les charges de l'enseignement et de la formation, de la santé publique et de l'aide sociale, soit principalement des charges liées, ont augmenté de CHF 272'898.00. Elle a également constaté que les produits ont progressé de 2.3%, soit un total de CHF 19'378'808.00. Les impôts budgétisés représentent 83% de l'ensemble des produits. Par rapport au budget 2020, il faut relever l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de CHF 1'040'000.00. Des postes ont fait l'objet de questions et d'explications, auxquelles M. Chassot a répondu à son entière satisfaction. Sur la base de cette analyse, la ComFin préavise favorablement le budget de fonctionnement 2021 se soldant par un excédent de produits de CHF 26'897.00.

La ComFin a également analysé le budget des investissements 2021, qui se monte à CHF 6'321'600.00, contre CHF 4'897'100.00 en 2020. L'augmentation principale provient des investissements prévus dans le domaine des eaux usées, claires et potables. Le Service des communes a déterminé, sur la base des comptes 2018, notre capacité d'investissement théorique à un montant de 32 millions, ce qui permet de financer les investissements budgétisés. Sur la base de cette analyse, la ComFin préavise favorablement le budget des investissements 2021.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin pour ce rapport et ouvre la discussion sur ces deux budgets, lesquels feront l'objet d'un vote séparé.

M. Philippe Limat demande la parole. Il souhaite connaître les incidences de la modification de la structure de l'Agglomération sur le budget 2021.

M. Schneuwly rappelle que la loi appliquée actuellement a été adoptée en 1995. Les statuts de l'Agglo, définissant notamment les tâches et la répartition financière entre les communes membres, ont été approuvés en 2008. Deux députés ont demandé une révision de la loi, dans le but de modifier le système d'élection et d'agrandir le périmètre de l'Agglo. La Commission législative chargée du projet a décidé de ne pas entrer en matière sur les modifications envisagées et a proposé une nouvelle loi. Cette nouvelle loi concerne essentiellement les projets d'agglomération (PA) sans traiter des autres tâches assumées par l'Agglomération actuelle en matière d'aménagement régional, de mobilité, d'environnement, de culture, de tourisme et de promotion économique, ce qui laisse supposer que la structure existante sera remplacée par plusieurs associations de communes. Le projet de loi ayant été ficelé sans consultation préalable des communes de l'Agglomération, ces dernières ont demandé à être entendues. Ce droit leur ayant été refusé, l'Agglo a sollicité l'avis de droit d'un Professeur genevois et demandé à nouveau à faire valoir le droit d'être entendu de ses membres. Suite à la décision du Grand Conseil, un recours a été déposé au Tribunal fédéral par 6 communes de l'Agglomération. Les griefs de violation du droit d'être entendu et de violation de l'autonomie communale ont principalement été soulevés et l'effet suspensif a été requis. Le Conseil d'Etat s'est déterminé sur la requête d'effet suspensif et a réagi en édictant une Ordonnance, laquelle prévoit d'une part que l'ancienne loi sur les Agglomérations demeure applicable, tant que de nouvelles infrastructures ne sont pas créées. D'autre part, la nouvelle loi sur l'Agglo entrera effectivement en vigueur le 1^{er} janvier 2021, à l'exception des dispositions relatives à l'abrogation de l'Agglo institutionnelle. L'Agglo peut ainsi poursuivre ses activités en l'état. Le Conseil d'Etat a naturellement été interrogé sur les garanties du canton quant à l'endettement de l'Agglo, qui se monte à plusieurs dizaines de millions de francs et sur la répartition des charges. En effet, il est nécessaire que les 10 communes membres restent solidairement responsables des engagements pris, selon les clés de répartition convenues. Aucune réponse n'a été donnée en l'état. Le Comité d'Agglomération entend toutefois garantir la prise en charge des dépenses actuelles et futures des communes membres.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly passe aux votes séparés en commençant par le budget de fonctionnement. L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2021. Il passe ensuite au budget des investissements 2021, lequel est également accepté à l'unanimité.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

3. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly cède à nouveau la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, en précisant que cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

M. Chassot explique qu'il s'agit d'un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration communale, qui reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. La LCo impose, à l'article 86d, d'établir un plan financier sur 5 ans afin de le tenir à jour. Conformément à l'article 10 al. 1 lit. r LCo, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour. Le but d'un plan financier est de renseigner l'autorité communale sur sa capacité d'investissement: il permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et de programmer les investissements. Sur la base des comptes épurés des cinq dernières années, la marge nette d'autofinancement (MNA) des cinq prochaines années est calculée.

Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant:

Produits de fonctionnement
 - Charges de fonctionnement
 = Résultat comptable
 Apurements:
 + Dépenses uniques
 - Recettes uniques
 + Imputations internes: charges
 - Imputations internes: produits
 = Résultat apuré
 + Amortissement comptable
 + Attributions aux réserves
 - Prélèvement sur les réserves
 = Cash flow
 - Amortissements obligatoires
 = **MNA**

Pour les cinq prochaines années, la Commune de Granges-Paccot possède une MNA relativement confortable. M. Chassot note que des dépenses exceptionnelles sont prévues en 2021 pour la Caisse de pension de l'Etat et en vue de la mise à jour du système informatique. Il relève également que la participation à la péréquation financière augmentera sensiblement dès 2023. En effet, suite à la suppression des statuts spéciaux, notamment des sociétés holding, sises sur le territoire communal, la situation ne devrait en principe pas se dégrader pour la Commune de Granges-Paccot, contrairement à d'autres communes alentours, de sorte que sa participation à la péréquation financière sera plus importante.

Le plan financier a ses limites en cas, par exemple, de changement législatif ou de nouvelle péréquation. Il s'établit sur la base de prévisions et non de faits réels. Il y a parfois lieu de prendre en considération diverses hypothèses (évolution économique, rentrées fiscales, niveaux des taux d'intérêt, etc.).

En conclusion, M. Chassot indique qu'il s'agit d'un instrument ne donnant que des tendances, lesquelles doivent être interprétées avec retenue et prudence.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et rappelle qu'elle ne fait pas l'objet d'un vote. M. Chassot reste toutefois à disposition pour répondre aux éventuelles questions portant sur cette planification financière.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée prend formellement acte de cette planification financière.

4. INVESTISSEMENT 2021

4.1. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT EU/EC ET EP DU SECTEUR DE LA CHENEVIÈRE

M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux.

L'Assemblée communale du 7 septembre 2020 a octroyé un crédit d'étude de CHF 149'000.00 pour le projet d'exécution de l'assainissement des canalisations EU et EC, ainsi que le remplacement de conduites EP. Suite aux contrôles séparatifs réalisés, un projet d'exécution a été établi par le bureau d'ingénieurs Ribi SA.

La première étape des travaux démarrera en 2021 en aval de la route de la Chenevière, incluant le passage sous l'A12. La rampe et le tunnel seront réaménagés pour les piétons et la mobilité douce. La seconde étape, prévue en 2022, sera concentrée sur la route de la Chenevière, entre la zone sportive et le sentier menant au tunnel du Lavapesson. Les travaux se termineront avec la troisième étape dans le secteur de la Faye.

M. Kirchner rappelle qu'une première séance d'information aurait dû se dérouler en novembre. Elle a malheureusement dû être annulée en raison de la situation sanitaire actuelle. Il précise toutefois que des séances d'information seront organisées avant chaque étape prévue avec les propriétaires fonciers concernés.

L'estimation des coûts se présente comme suit:

Assainissement EU-EC et EP de la Rte de Chenevière			
Assainissement de la Chenevière <i>Passage sous l'A12 (sans rétention)</i> Secteur aval Chenevière Route de la Chenevière Rte des Maçons Rte de la Faye Participation à l'aménagement routier Frais secondaires, divers et imprévus	1'300'000 235'000 265'000	CHF	1'800'000
Distribution de l'eau potable <i>Conduite EP Ø200 mm - L = 1'570 m, poste de livraison du Consortium, reprise des raccordements privés</i> Participation à l'aménagement routier Frais secondaires, divers et imprévus	800'000 124'000 151'000	CHF	1'075'000
Réaménagement des routes secondaires et de la route de la Chenevière Frais secondaires, divers et imprévus	535'000 90'000	CHF	625'000
Investissement total		CHF	3'500'000

Proposition du Conseil communal:

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 3'500'000 pour l'assainissement des EU/EC et EP, ainsi que de nouvelles conduites de distribution d'eau potable dans le secteur de la Chenevière, dont le financement est assuré comme suit:

- L'assainissement sera financé par un prélèvement de CHF 1'800'000.00 sur les réserves existantes.

- L'adduction sera financée par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur les réserves existantes et par un emprunt de CHF 675'000.00.
- Le réaménagement des routes sera financé par un prélèvement de CHF 625'000.00 sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner pour cette présentation et précise qu'à l'occasion des travaux de réfection de la route, la circulation des cyclistes sera améliorée à la route de la Chenevière, en ce sens que des passages seront aménagés derrière les îlots. Un second projet visant à favoriser la mobilité douce est actuellement à l'étude pour le secteur de Chantemerle et sera présenté ultérieurement.

M. Schneuwly cède la parole au Président de la ComFin afin qu'il présente son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a étudié le dossier concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 3'500'000.00 pour l'assainissement EU/EC et EP du secteur de la Chenevière. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement, dont le financement sera assuré par un prélèvement sur la réserve constituée à cet effet, s'agissant de l'assainissement EU/EC. Les travaux d'adduction d'eau potable, devisés à CHF 1'075'000.00, seront quant à eux financés par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur les réserves existantes et un emprunt pour le reste. Enfin, le réaménagement des routes sera financé par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Christophe Limat prend la parole. Concernant cet endroit stratégique qu'est le tunnel sous l'autoroute, et compte tenu de la liaison prévue avec Guin, qui passe notamment à proximité du Casino, il s'enquiert de savoir si d'autres passages de la Cne seront utilisés pour réaliser ce parcours de mobilité douce, en particulier le tunnel souterrain.

M. Schneuwly indique que l'assainissement EU/EC et EP du secteur de la Chenevière et l'amélioration de l'infrastructure routière mentionnée sont des projets communaux, qui se distinguent de la transagglomération. La Commune de Granges-Paccot étant également particulièrement intéressée à la transagglomération, elle a œuvré pour l'aménagement du chemin à l'arrière du Casino et en faveur de la réalisation d'un accès au pont de Grandfey pour les cyclistes et les personnes à mobilité réduite, la solution préconisée par un ingénieur spécialisé ayant été validée par le Service des biens culturels. L'aménagement de la route de la Chenevière et de la route de Chantemerle vise à créer une continuité dans la traversée de la Commune, également avec le plateau d'Agy et St-Léonard.

M. Limat remercie de cette explication et demande à la Commune de mener ses réflexions d'aménagement en tenant compte de ce passage.

M. Schneuwly assure M. Limat que le Conseil communal garde ces questions à l'esprit dans le cadre des projets envisagés. Le tunnel existant sous l'autoroute peut également être utilisé à cette fin, bien que la montée vers la route de la Chenevière soit quelque peu abrupte.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 3'500'000.00 pour l'assainissement EU/EC et EP du secteur de la Chenevière.

4.2. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET À L'AJOUT D'UNE PAC POUR LE CAD CHANTEMERLE

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Maridor, Conseiller communal en charge du dicastère des constructions.

L'Assemblée communale du 10 décembre 2018 a octroyé un crédit d'investissement de CHF 71'000 pour le remplacement du système de climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque. Lors du lancement du projet, il est apparu que le remplacement de l'unité centrale de la climatisation équivalait à une nouvelle installation sujette à un permis de construire et que la nouvelle loi sur l'énergie (01.01.2020) imposait une récupération de chaleur. Le bureau RWB a été mandaté en ce sens et a proposé d'élargir le projet au chauffage à distance (CAD) de Chantemerle pour cette récupération. L'ajout d'une pompe à chaleur (PAC) permettra d'injecter la chaleur récupérée de la climatisation et de diminuer de 50% le temps de fonctionnement de la chaudière à gaz durant l'été, permettant ainsi une réduction de CHF 4'000 par année de la consommation de gaz.

Selon les devis en notre possession, le coût de ce remplacement se monte à:

Remplacement du système de climatisation et ajout d'une PAC au CAD Chantemerle			
Climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque		CHF	50'000
PAC, aéro et intégration au CAD		CHF	86'000
Subvention cantonale		CHF	-20'000
Frais secondaires, divers et imprévus		CHF	4'000
TOTAL TTC		CHF	120'000

Proposition du Conseil communal:

Le Conseil communal demande l'annulation du crédit d'investissement de CHF 71'000 octroyé par l'Assemblée communale du 10 décembre 2018, lequel est remplacé par la présente demande de CHF 120'000 pour le remplacement de la climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque et l'installation d'une PAC sur le CAD Chantemerle. Le financement est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Maridor pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a étudié le dossier concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de climatisation de l'Administration communale et sur l'ajout d'une PAC pour le CAD Chantemerle. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement, dont le financement sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la climatisation de l'Administration communale, de la bibliothèque et de la ludothèque et l'installation d'une PAC sur le CAD Chantemerle.

4.3. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE EP ENTRE LA ROUTE D'ENGLISBERG ET LE CHEMIN DE LA MADELEINE

M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux.

Le TCS a mis à l'enquête la rénovation de sa station de lavage à la route d'Englisberg 2. La commune souhaite profiter de ces travaux pour assainir la conduite EP traversant cette parcelle, entre la route d'Englisberg et le chemin de la Madeleine afin d'éviter des coûts supplémentaires de remise en état des aménagements extérieurs de la nouvelle station de lavage.

Le bureau Ribi SA a été mandaté pour établir un devis en ce sens, lequel se présente comme suit :

Remplacement de la conduite EP entre la Rte d'Englisberg et le Ch. de la Madeleine			
Conduite en fonte DN 200 mm – L = 120 m		CHF	56'000
Forage dirigé – L = 30 m		CHF	28'000
Cellules de poussée et de réception		CHF	9'000
Frais secondaires, divers et imprévus		CHF	28'000
TOTAL		CHF	121'000

Proposition du Conseil communal:

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 121'000.00 pour le remplacement de la conduite EP du TCS, entre la route d'Englisberg et le chemin de la Madeleine. Le financement sera assuré par un emprunt.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a étudié le dossier concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 121'000.00 pour le remplacement de la conduite EP entre la route d'Englisberg et le chemin de la Madeleine. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement, dont le financement sera assuré par un emprunt.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 121'000.00 pour le remplacement de la conduite EP du TCS, entre la route d'Englisberg et le chemin de la Madeleine.

5. MODIFICATION DE L'ART. 30 AL. 2 LIT. A DES STATUTS DU RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

M. Schneuwly cède la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales.

Le Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine (RSS) a soumis à l'assemblée des délégués du RSS une modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts du RSS, visant à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à 60 millions de francs au lieu de 30 millions précédemment. Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués a entériné la modification statutaire proposée par 28 voix contre 17. Par courrier du 25 septembre 2020, le Comité de direction du RSS a demandé aux communes membres de ratifier la modification statutaire, en application des art. 112 al. 1 et 113 al. 1 LCo.

L'augmentation de la limite d'endettement a pour but de financer principalement deux projets d'investissement à l'horizon 2023, soit:

1. La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine;
2. La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS), construction ou inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le RSS.

Investissements prévus et état des dettes à fin 2023		
Solde endettement <i>Etat des dettes au 30.06.2019 : 14 341 440 CHF</i> <i>Amortissements : env. 7 millions de francs</i>	CHF	7'500'000
Valeur de la Rose d'automne <i>Valeur d'achat : 4 205 000 CHF</i>	CHF	3'800'000
Rénovation et agrandissement HMS <i>Montant maximal : 290 150 CHF x 142 lits</i>	CHF	35'000'000
Ameublement et décoration	CHF	3'600'000
Surfaces administratives additionnelles	CHF	5'000'000
Rénovation et agrandissement du SAS	CHF	5'000'000
Investissement total	CHF	59'900'000

Proposition du Conseil communal:

Le Conseil communal vous propose d'accepter la modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS), en ce sens que la limite d'endettement est désormais fixée à 60 000 000 CHF.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly pour cette présentation et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts RSS tels que présentée.

6. DIVERS

M. Jean-Jacques Zenger prend la parole pour exprimer sa satisfaction et ses remerciements pour le soutien de la Commune de Granges-Paccot à l'opposition formée par plusieurs habitants dans le cadre du tracé de la ligne haute tension des CFF.

M. Robert Perler, Conseiller communal, informe les citoyennes et citoyens de l'envoi en tout-ménage de la brochure MEMODéchets. Ce fascicule indique les points de récolte et les types de déchets. Une application MEMODéchets existe également, pour accéder à ces renseignements en tout temps et en tout lieu.

Mme Christine Schneuwly, ancienne députée, informe que les aînés de la Commune de Granges-Paccot ont eu le plaisir de recevoir une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école primaire, accompagnée d'un bon à faire valoir dans des commerces de la commune. Elle tient à remercier le Conseil communal pour son geste, qui a fortement été apprécié en ces temps troublés.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail accompli tout au long de cette année qui s'achève, ainsi que le personnel communal. Ses remerciements vont également à Mme Silvia Degex, qui s'est montrée très présente envers les personnes âgées durant la pandémie. Enfin, il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes. Que la santé et l'amour de la famille soient les meilleurs compagnons pour cette nouvelle année. Sur ces paroles, il clôt cette Assemblée communale.

La séance est levée à 21.40 heures.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly